

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 12 février 2019 à 18 heures -

Présents : Madame CHAUVEL Dominique, Maire, Mesdames et Messieurs POILVÉ Alain, GROUT-LIMARE Christine, SALLE Joël, MARIE Françoise, MOUQUET Hervé, COPPENS Jean-Marc, Maires-adjoints

Mesdames et Messieurs LECOINTRE Philippe, ERYUZ Corinne, FABAREZ Thierry, DELANNOY Sylvie, DUJARDIN Isabelle, LEVACHER Marianne, WILLIG William, DUBOS Claude, MORTELECQUE Justine, LASSERON Pierre, CABIN Philippe, LUYPAERT Jean-Louis, TORRES Virginie, LE PAIH Martine, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme GABEL Pasquine, Maire-Adjoint (pouvoir à Mme CHAUVEL), M. BRUNEVAl Rémy (pouvoir à Mme I. DUJARDIN), M. DUMONTIER Philippe, (pouvoir à Mme Ch. GROUT-LIMARE), M. PLESSIS Hervé (pouvoir à Mme J. MORTELECQUE), M. DISTANTE Raphaël (pouvoir à M. Ph. CABIN), Mme BARCQ Béatrice, conseillers municipaux

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUJARDIN Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 17 décembre 2018, ont été approuvés.

Délibération n° 2019-02-12/01 : Garantie d'emprunt – SODINEUF Habitat Normand – Construction de 12 logements locatifs – Villa Saint Parre

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 174 166 € souscrit par SODINEUF Habitat Normand auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Délibération n° 2019-02-12/02 : Résiliation partielle et anticipée du bail de M. LEBORGNE et indemnisation de l'exploitant agricole

Le conseil municipal, à la majorité, approuve la résiliation partielle du bail de M. LEBORGNE et autorise le versement de l'indemnité de 10 000 € à l'exploitant, sur 2 exercices, pour la libération de la parcelle ZS 180 représentant une surface de 00 ha 35 ca 90 ca.

Délibération n° 2019-02-12/03 : Création d'un emploi vacataire

Le conseil municipal, à la majorité, refuse la création d'un emploi de vacataire pour la mission de conseil dans l'élaboration du budget prévisionnel 2019 de la commune.

Délibération n° 2019-02-12/04 : Motion de soutien des élus de la ville de Saint Valery en Caux en faveur du Lycée de la Côte d'Albâtre

Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient les parents d'élèves et les enseignants du Lycée de la Côte d'Albâtre et demande au Rectorat de réévaluer sa dotation afin de permettre au Lycée de financer les 9 spécialités allouées sans dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignants.

Après quelques informations diverses, Madame la Maire lève la séance à 19 heures 15.

La Maire,

Dominique CHAUVEL